

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES CONDITIONNANT LA REMUNERATION

AXE DE L'ENGAGEMENT	INDICATEURS	TYPE	PIECE JUSTIFICATIVE	Précisions
AXE 1 : Accès aux soins	<ul style="list-style-type: none"> Horaires d'ouverture Soins non programmés 	SOCLE-PREREQUIS	Charte d'engagement	Voir modèle-type en annexe 4 de l'ACI. La charte doit être également affichée dans la structure.
	<ul style="list-style-type: none"> Apporter une réponse aux crises sanitaires graves 		Plan de préparation	
AXE 2 : Travail en équipe et coordination	<ul style="list-style-type: none"> Fonction de coordination au sein de la structure 	SOCLE-PREREQUIS	Document attestant de la mise en place de cette fonction : <ul style="list-style-type: none"> Copie du contrat de travail Fiche de poste Etc... 	
AXE 3 : Système d'information	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système d'information labellisé par l'ANS de niveau « standard » 	SOCLE-PREREQUIS	Copie attestant de l'acquisition du système d'information : <ul style="list-style-type: none"> factures du logiciel, de bons de commande, de contrats d'abonnement ou de maintenance ou de location... 	La date d'acquisition du logiciel doit apparaître sur le document
AXE 2 : Travail en équipe et coordination	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des protocoles pluri-professionnels 	SOCLE	Copie des protocoles élaborés	
	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des réunions de concertation pluri-professionnelle 	SOCLE	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier des réunions sur l'année civile N Nombre de dossiers examinés par réunion 	Les comptes rendus ne sont pas transmis mais tenus à la disposition du service médical de la caisse

AXE DE L'ENGAGEMENT	INDICATEURS	TYPE	PIECE JUSTIFICATIVE	précisions
AXE 1 : Accès aux soins	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir une diversité de soins <ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau 1 ▪ Niveau 2 	OPTIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des professionnels associés de la structure. 	La liste mentionne : <ul style="list-style-type: none"> • L'identité, numéro AM, numéro RPPS, profession ou spécialité exercée • Le temps hebdomadaire de présence
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des missions de santé publique 	OPTIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat conclu avec la structure. 	les modalités de contrôle doivent être précisées en annexe du contrat conclu
	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des consultations de de second recours 	OPTIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des professionnels extérieurs vacataires au cours de l'année civile. 	La liste mentionne : <ul style="list-style-type: none"> • L'identité, numéro AM, numéro RPPS, profession ou spécialité exercée • Le temps hebdomadaire de présence
	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir des médecins signataires d'un contrat CSTM 	OPTIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des professionnels concernés • Copie du contrat CSTM 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des usagers <ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau 1 ▪ Niveau 2 	OPTIONNEL	Transmission de tout document permettant d'attester de la mise en place d'outils et/ ou actions.	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau 1 : questionnaire de satisfaction, sondage, boîte à idée, affichages, flyers, site internet, • Niveau 2 : désignation d'un référent usager dans les groupes de travail ou dans des ateliers d'ETP, création de comités d'usagers, présence d'un médiateur.
	<ul style="list-style-type: none"> • Soins non programmes en lien avec le dispositif de service d'accès aux soins 	OPTIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des médecins s'inscrivant dans le dispositif de Service d'Accès aux Soins. 	

AXE DE L'ENGAGEMENT	INDICATEURS	TYPE	PIECE JUSTIFICATIVE	Précisions
AXE 2 : Travail en équipe et coordination	<ul style="list-style-type: none"> Former des professionnels de santé 	OPTIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> Copie de l'attestation ou convention de stage. 	Identifier le nom du stagiaire, la profession et les dates de stage.
	<ul style="list-style-type: none"> Coordination externe : Mettre en place une procédure de transmission des données de santé nécessaire à la prise en charge des patients vers des PS extérieurs, des établissements sanitaires, des structures et services médico-sociaux etc 	OPTIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> Document attestant de la mise en place des procédures. 	
	<ul style="list-style-type: none"> Démarche qualité <ul style="list-style-type: none"> Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 	OPTIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> Document attestant de l'état d'avancement de la démarche qualité à chaque niveau. 	<p><u>Niveau 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Désignation d'un référent qualité de la démarche, État des lieux, Argumentaire du choix du ou des thèmes nécessitant une action d'amélioration, Détermination d'un objectif. <p><u>Niveau 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan d'actions. <p><u>Niveau 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bilan des résultats de la démarche par rapport aux objectifs définis, Révision du plan d'action si nécessaire.
	<ul style="list-style-type: none"> Protocoles nationaux de coopération des soins non programmés 	OPTIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> Tout document attestant de l'inscription par la structure d'au moins un des 6 protocoles auprès de l'ARS. 	

AXE DE L'ENGAGEMENT	INDICATEURS	TYPE	PIECE JUSTIFICATIVE	Précisions
	<ul style="list-style-type: none"> • Parcours insuffisance cardiaque 	OPTIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> • Document attestant de l'intégration de la structure dans le parcours. 	Attestation sur l'honneur de participation + protocole À compter de 2023, le document précise également le nombre de patients : <ul style="list-style-type: none"> - insuffisants cardiaques, - insuffisants cardiaques « incidents », - nouvellement diagnostiqués au décours de l'implémentation du programme d'accompagnement.
	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination d'un parcours « surpoids ou obésité de l'enfant » 	OPTIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> • Document attestant de l'intégration de la structure dans le parcours. 	
AXE 3 : Système d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système d'information labellisé par l'ANS de niveau « avancé » 	OPTIONNEL	Copie du document attestant de l'acquisition du système d'information : <ul style="list-style-type: none"> • factures du logiciel, de bons de commande, de contrats d'abonnement ou de maintenance ou de location... 	La date d'acquisition du logiciel doit apparaître sur le document